



DIRECTION DU CONTROLE PERMANENT ET DE LA CONFORMITE

Paris, le 1^{er} janvier 2021

Note adressée aux membres du CSST et du CLU

Objet : Information des membres du CLU Ile-de-France du 29 janvier 2021

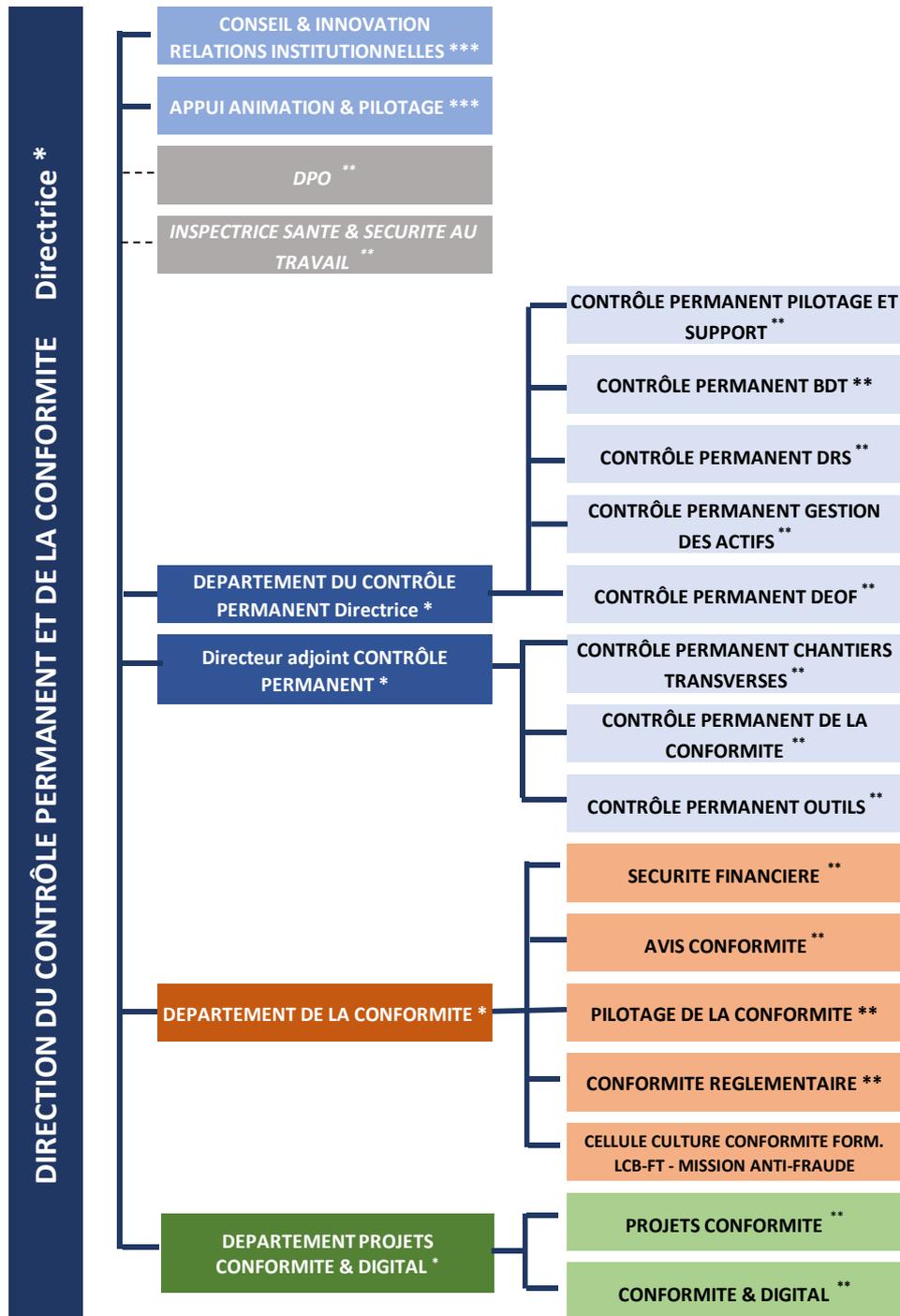
Projet de création du Département « Projets conformité et Digital »

La DCPC projette la création d'un nouveau département « **Projets conformité et Digital** » sous la responsabilité de David Clément qui adressera les problématiques de digitalisation et de l'usage de l'intelligence artificielle au service de ses missions de contrôle permanent et de conformité. Il permettra d'identifier la stratégie data et de digitalisation de la fonction contrôle permanent et conformité dans l'organigramme de la DCPC et portera la « conformité native »¹ sur les nouveaux développements ou projets des directions opérationnelles. DCPC informe les instances de ce projet qui sera présenté et détaillé aux instances du 15 mars (CSST IDF) et du 24 mars (CLU IDF).

Le Département projets conformité & digital sera rattaché directement à la Directrice du contrôle permanent et de la conformité et restera organisé en deux services : projets conformité et conformité & digital avec les mêmes responsables de service et les mêmes équipes.

¹ Identification, conception et développement des contrôles de 1^{er} niveau garantissant la conformité réglementaire et procédurales dès la conception du projet

Projet d'organigramme DCPC au 1^{er} avril 2021 :



* Membre du CODIR DCPC

** Membre du Comité de fonctionnement DCPC

*** Invité CODIR

Ce projet répond à :

- La transformation digitale de la CDC et à la stratégie plateforme qui doivent être accompagnées par la fonction contrôle permanent / conformité et doivent participer à cette dynamique pour s'assurer de la conformité des initiatives digitales et intégrer la conformité dans les projets des métiers (conformité native) ;
- L'évolution du Groupe et notamment l'intégration d'une banque universelle dans le groupe (avec plus de 20 M de clients particuliers) ;
- L'accroissement du périmètre de supervision de l'ACPR (Loi Pacte) et son attention accrue (LD) sur la question du pilotage Groupe sur la LCB-FT.

Principales évolutions d'organisation

Nouvelles activités portées par le responsable du Département

- Définition d'une stratégie data et pilotage de l'utilisation des nouvelles technologies par le contrôle permanent et la conformité.
 - A ce titre, il représente la DCPC au Comité stratégique et intelligence artificielle présidé par le Directeur général délégué.
- Diffusion de la notion de « conformité native » : le département sera en charge d'intervenir auprès des directeurs des métiers de la Caisse des Dépôts, dans le cadre de développements de projets afin d'intégrer « nativement » les contrôles de 1^{er} niveau.
- Création des outils de sécurisation et de performance opérationnelle des projets :
 - Sécurisation des procès (automatisation des contrôles de 2nd niveau)
 - Production de reportings avancés de nature à répondre tant aux besoins de la DCPC qu'aux demandes exprimées par l'ACPR
- Veille sur les nouveaux outils de pilotage ou de contrôle de nature à renforcer la sécurité des traitements portés par la DCPC
- Définition et mise en œuvre des outils de mesure de la performance opérationnelle de la fonction contrôle permanent - conformité

Elargissement au périmètre Groupe

Création d'une filière « Conformité - Digital » avec les directions du contrôle permanent et de la conformité des filiales assujetties à la réglementation bancaire et/ou financière pour la définition et la mise en œuvre du dispositif de pilotage Groupe.

Articulation avec les autres départements et service de la DCPC

Le département sera l'interlocuteur de la directrice pour :

- ⇒ La définition et le suivi des projets stratégiques
- ⇒ La production des reportings à destination des instances de gouvernance et l'ACPR

Il sera l'interlocuteur unique de la DSI pour la direction et l'interlocuteur des filiales en appui du département conformité pour le développement et pour ce qui relève de l'administration des outils de la filière conformité dans le cadre du pilotage groupe.

Projet de suppression du service PUPA

La responsabilité du pilotage opérationnel du plan de continuité d'entreprise (PCE) de l'Etablissement public étant logé au sein du SGG, et compte tenu de la décharge totale d'activité de la responsable du service PUPA au 1^{er} avril 2021, il est prévu de supprimer le service PUPA de l'organigramme.

En revanche, il est prévu de loger le contrôle de 2^e niveau du PUPA au sein du Pôle contrôle permanent pilotage et support du Département contrôle permanent.

La collaboratrice du service PUPA a donné son accord pour rejoindre le pôle.

Le projet sera détaillé dans une note et des annexes qui seront présentées et soumises aux instances du 15 mars (CSST IDF) et du 24 mars (CLU IDF) pour une mise en œuvre au 1^{er} avril 2021.



Anne Gautier

Directrice du contrôle permanent et de la conformité